

pays; et \$228,075 à des programmes spéciaux de bien-être, notamment à des programmes de bourses d'étude et de perfectionnement du personnel administrés par les provinces.

Programme Nouveaux Horizons

6.5.2

Le programme Nouveaux Horizons à l'intention des Canadiens retraités a été annoncé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en juillet 1972. En janvier 1975, le Cabinet recommandait que Nouveaux Horizons devienne un programme permanent et que les contributions annuelles sous forme de subventions soient relevées de \$4 millions portant ainsi à \$14 millions le montant annuel total pour tous les coûts.

Essentiellement, le programme est destiné à alléger la solitude et le sentiment d'isolement de nombreuses personnes âgées en leur donnant l'occasion de participer plus activement à la vie de la communauté. Des subventions sont mises à la disposition de groupes de Canadiens retraités, composés généralement d'au moins 10 personnes, pour qu'ils puissent organiser et mettre en œuvre des projets grâce auxquels leurs talents et leurs aptitudes seront mis à profit et permettront d'améliorer leur situation, celle d'autres personnes âgées ou celle de la communauté. Les projets doivent être à but non lucratif. Nouveaux Horizons n'est pas un programme d'emploi, c'est-à-dire qu'aucun montant d'argent n'est prévu pour la rémunération des participants. Les fonds peuvent être versés sur une période ne dépassant pas 18 mois. Aucune limite n'est fixée pour ce qui est du montant de la subvention.

Les projets financés jusqu'à maintenant comprennent loisirs physiques; artisanat et passe-temps; programmes historiques, culturels et éducatifs; services sociaux; services d'information et centres d'activité. Au 22 juin 1976, 5,862 projets mettant en cause plus de 990,538 personnes avaient bénéficié de subventions d'une valeur totale de \$34,200,011.

Planification familiale

6.5.3

La Division de la planification familiale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a été créée en janvier 1972 pour assurer l'application du programme fédéral de planification familiale. Elle a pour fonction de veiller, en collaboration avec les provinces et les territoires, à ce que des services de planification familiale soient disponibles et accessibles à tous les Canadiens intéressés, en renseignant ces derniers sur l'objet et les méthodes de la planification familiale, en encourageant la formation de professionnels de la santé et du bien-être social et d'autres personnes attachées aux services de planification familiale, et en appuyant les programmes de planification familiale exécutés par des organismes publics ou bénévoles grâce à des subventions fédérales et dans le cadre de programmes fédéraux-provinciaux.

Les principales activités de la Division comprennent la consultation, l'information, la formation et l'administration des subventions à la planification familiale. Des services de consultation sont fournis à un grand nombre d'organismes du secteur public et du secteur privé. Du matériel d'information sur la planification familiale, l'éducation sexuelle et l'éducation à la vie familiale est distribué gratuitement. On produit actuellement du matériel canadien portant sur ces questions. Dans la mesure du possible, les conseillers de la Division aident à la formation de spécialistes en matière de santé, de bien-être et d'éducation, ainsi que d'autres personnes œuvrant dans le domaine de la planification familiale.

Depuis le lancement du programme de subventions à la planification familiale en avril 1972, un montant total de \$5.8 millions a été consacré au soutien de nouveaux services de planification familiale, de projets de démonstration, de formation et de recherche, et à des bourses universitaires. Parmi les bénéficiaires des subventions figurent des services provinciaux et municipaux, des organismes de planification bénévoles nationaux et locaux, des organisations communautaires d'autochtones et des universités.